

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 JUILLET 2023



N° 45/2023

Le 7 juillet deux mil vingt-trois à 19 Heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard DUBOUIL, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 3 juillet 2023.

PRESENTS : M. Dubouil, Mme Bonnet, M. Convers, Mme Brunet, M. Bourgeteau, Mme Bourgoïn, M. Choquet Mme Desmedt, M. Matron, Mme Dollez, M. Hamot, Mme Fernandes, M. Rousseau, Mme Delamarre, M. Berthelot, Mme Flagothier, Mme Trézel, Mme Coulon, M. Wims, Mme Delormel, Mme Mahutte, M. Vasseur, Mme Vigne, M. Frazao, M. Manfredi, M. Verhaaren, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Rauzier par Mme Bourgoïn, M. Desmedt par M. Hamot, Mme Ndi Edima par M. Frazao.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Votes Pour : 29
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Fixation du nombre des adjoints.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-1 à L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et plus spécialement l'article L2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE** la création de 8 postes d'adjoints.

Bernard DUBOUIL
Maire de St Just-en-Chaussée

Colette DOLLEZ
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20230712-45-2023-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023